



Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 23 mars 2021, à la Salle des Quatre-Coins, à compter de 19 h 15 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

La convocation de la séance a été demandée par la directrice générale, conformément à la loi.

2021-03-70 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout du sujet suivant : vente du lot 3 000 370 à M Stéphane Guay

Adoptée

2021-03-71 Travaux sur les lots de Lanexco et de la municipalité

Attendu que la directrice générale a informé les membres du conseil des faits suivants :

Attendu que des travaux ont été constatés sur des lots de Lanexco le jeudi 11 mars 2021 par la directrice générale;

Attendu qu'une demande de vérification du propriétaire du lot 3 000 332 par Jonathan Dubé du MTQ a été demandée le vendredi 12 mars 2021;

Attendu que d'autres travaux ont été constatés sur les lots de Lanexco et de la municipalité le 16 mars 2021 par la directrice générale;

Attendu que des informations ont été demandées, auprès du propriétaire du lot 3 000 332, Lanexco, par la directrice générale le 17 mars et ce dernier a autorisé de bonne foi, l'accès sur sa propriété dont un droit de passage, à M Stéphane Guay qui lui a mentionné qu'il devait se rendre sur le lot qu'il avait acquis précédemment, soit le lot 3 000 343 appartenant toujours à la municipalité;

Attendu que la directrice générale a demandé un arrêt des travaux à Lanexco, considérant que l'accès au terrain de la municipalité est à partir de sa propriété et qu'il est informé de la résolution suivante :

Attendu la résolution 2017-03-57 :

Attendu une demande d'acquisition des lots épars 3 000 322, 3 000 326, 3 000 332, 3 000 338 et 3 000 343;

Attendu que le demandeur devra obtenir un CA du MDDELCC avant toutes interventions;

Attendu qu'une bande boisée de 100 mètres devra être conservée entre la 117 et le début des travaux, que les milieux humides et cours d'eau devront être protégés;

Attendu que tout déblai devra être remblayé d'un matériau autorisé et ce, au fur et à mesure afin que le déblai ne soit plus visible;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser la vente des terrains à Lanexco Inc et que les conditions fassent parties intégrantes de l'acte notarié dont madame Nathalie Savard, directrice-générale et monsieur le maire Réjean Guay sont autorisés à signer.

Adoptée

Attendu qu'à l'acte de vente publié le 21 décembre 2017 sous le numéro 23 578 117 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, Lanexco a acquis les immeubles 3 000 338, 3 000 332 et 3 000 326 au cadastre du Québec et ce aux mêmes conditions que la résolution 2017-03-57;

Attendu que la résolution du comité multiressources consultatif est la suivante :

Résolution 2021-04

Vente du lot 3 000 343 à M. Stéphane Guay

Considérant que M. Guay souhaite acquérir le lot 3 000 343 à Rivière-Héva afin d'y construire un entrepôt pour la location (entreposage multiple);

Considérant que la municipalité de Rivière-Héva appuie cette demande;

Considérant que la valeur du lot 3 000 343 inscrite au rôle d'évaluation est de 10 000 \$ et que les membres du comité considèrent ce montant en deçà de sa valeur marchande;

En conséquence, il est résolu unanimement de recommander :

- La vente du lot 3 000 343 en faveur de M. Stéphane Guay;
- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or fasse déterminer la valeur marchande de ce lot par un évaluateur agréé pour en déterminer le prix de vente.

Adoptée

Attendu que la municipalité ne peut pas vendre le lot 3 000 343 pour le moment considérant qu'il doit être réévalué à la demande du comité multiressources consultatif;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec la mairesse suppléante le 17 mars avec le nouvel employé en urbanisme pour l'informer de la situation qui concerne le fils du maire;

Attendu que la mairesse suppléante a demandé une rencontre avec le maire pour le lendemain matin, 18 mars, avec la directrice générale et le nouvel employé à l'urbanisme;

Attendu qu'une visite de terrain a été faite sans la directrice générale;

Attendu qu'une conférence téléphonique a eu lieu avec M Mario Sylvain, directeur adjoint de la MRCVO, le maire, la mairesse suppléante et le nouvel employé en urbanisme, la directrice générale était absente car elle n'a pas été invitée et le dossier avait été préparé par cette dernière;

Attendu que le maire et la mairesse suppléante ont eu des informations provenant de la MRCVO;

Attendu que M Stéphane Guay n'aura pas de conséquence suite à la coupe de bois sur le terrain de la municipalité car le conseil considère que compte tenu que M Guay fera l'acquisition ultérieurement lorsque le dossier avec l'évaluation du terrain sera réglé, le conseil autorisera la vente par résolution;

Attendu que si M Guay n'acquiert par le terrain de la municipalité, le conseil décidera si des amendes s'appliqueront;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'avoir un écrit de la MRC avant de prendre une décision finale.

Le maire mentionne qu'il ne vote pas considérant que Stéphane Guay est son fils.

Adoptée

2021-03-72 Vente du lot 3 000 370

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de vendre le lot intra municipal 3 000 370 à M Stéphane Guay au montant de 20,000\$ taxes en sus.

Ce lot est en zone RR-3 et sera pour une construction résidentielle.

Le maire ou la mairesse suppléante et la directrice-générale ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

L'acte de vente sera préparé par l'étude Paul Hallé, notaire.

Le maire ne vote pas considérant que l'acheteur est son fils.

Adoptée

2021-03-73 Date de la réunion d'avril le 6 au lieu du 5

Considérant que lundi le 5 avril est un congé férié;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de reporter la séance ordinaire au mardi 6 avril.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-03-74 Levée

À 19h25, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réjean Guay
Maire

Liste des chèques

N° de fournisseur de 1 à 4040
En date du 2021/03/02 au 2021/03/31
Période 3 à 3
N° chèque C2111677 à P2100032

N°chèque	Nom	Montant
C2111677	LINDE CANADA LTEE, 15687	29.60
C2111678	REJEAN GUAY	114.47
C2111679	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	5 847.71
C2111680	TÉLÉBEC S.E.C.	110.01
C2111681	La Capitale Assureur de l'administration	1 522.00
C2111682	GESTION CLEF D. LEFEBVRE INC.	275.94
C2111683	INFO PAGE	185.39
C2111684	KOMUTEL	143.72
C2111685	MC MINES INC.	2 826.72
C2111686	OTENTIK MANAGEMENT	974.42
C2111687	CHARTRAND SUZANNE	551.91
C2111688	MAURICE MERCIER	288.49
C2111689	PETITE CAISSE	48.65
C2111690	HYDRO-QUEBEC	2 355.76
C2111691	TRUDEL AUTOMOBILE INC.	209.25
C2111692	BRISSON DANY	246.20
C2111693	MEUBLÉA	6 623.71
C2111694	CLICHE MATTE JOLICOEUR INC.	722.33
C2111695	VISA DESJARDINS	1 431.11
C2111696	BELL MOBILITE	234.96
C2111697	BRISSON DANY	160.92
P2100029	L. FOURNIER & FILS	325.88
P2100030	LAROCHE BUREAUTIQUE	1 215.46
P2100031	VILLE DE MALARTIC	6 740.44
P2100032	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	3 698.69
GRAND TOTAL		36 883.74

Liste des comptes à payer - Sommaire

Date de la période 2021/04/01 N° de fournisseur de 1 à 4040
 Date de la prochaine 2021/04/01 N° de référence de CPF2100173 à CPF2100240
 Date de la période future 2021/04/01

N° Fourn.	Nom	Nb. Trans.	Montant	Passé dû 2021/04/01	Pér. Cour. 2021/04/01	Proch. Pér. 2021/04/01	Pér. Future
14	QUINCAILLERIE G.C.	7	738.62	738.62			
17	JEAN MARC LAROUCHE	7	4 189.00	4 189.00			
18	YVES GRONDIN	1	350.00	350.00			
49	LUMEN	1	353.07	353.07			
88	DISTRIBUTION SOGITEX INC.	1	34.34	34.34			
127	LOCATION DUMCO	2	125 387.22	125 387.22			
190	J.P. RICHARD EXCAVATION ENR.	1	517.39	517.39			
203	BARBIN SPORT INC	1	10 939.87	10 939.87			
222	CHAUSSURES LECLERC INC.	2	209.21	209.21			
231	LINDE CANADA LTEE, 15687	1	29.60	29.60			
243	M.R.C. VALLEE DE L'OR	1	45.00	45.00			
252	VILLE DE MALARTIC	1	62.56	62.56			
286	TÉLÉBEC	1	110.01	110.01			
317	REJEAN GUAY	1	45.58	45.58			
340	PAPETERIE COMMERCIALE	3	1 423.96	1 423.96			
521	FERME AVICOLE PAUL RICHARD	3	8 740.99	8 740.99			
532	NATHALIE SAVARD	1	50.00	50.00			
558	PRESTIGE VAL-D'OR	1	481.04	481.04			
578	GROUPE AKIFER INC.	1	143.72	143.72			
579	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1	368.28	368.28			
628	MINISTRE DES FINANCES	1	80.48	80.48			
665	DISTRIBUTION 117 NORD	1	22.43	22.43			
667	BOULONS ABITIBI LTÉE (LES)	2	72.70	72.70			
672	ZIP LIGNES	1	112.36	112.36			
674	TRACTION	1	190.20	190.20			
714	PÉTRO-CANADA	14	1 114.35	1 114.35			
792	SOUDURE DUFER	1	256.39	256.39			
847	CIA INFORMATIQUE	6	3 166.00	3 166.00			
997	ADMQ	1	258.69	258.69			
1053	JDP MÉCANIQUE	2	32.64	32.64			
	Grand total		159 525.70	159 525.70			